

Règlement de maison

Chers locataires,

La vie dans un immeuble nécessite certaines règles et un respect mutuel. Le présent règlement de maison fait partie intégrante du bail. Pour des relations sereines avec les voisins et la gérance, nous vous prions de respecter ce règlement. Vous contribuerez ainsi au maintien d'une ambiance agréable profitable à tous. Des exceptions à certains points sont possibles.

1. Dispositions générales

- La porte d'entrée et toutes les autres portes menant à l'extérieur doivent être fermées dès 20h.
- Veillez à conserver votre logement, la cave et le grenier propres et en ordre. Tous les autres locaux ainsi que les abords de l'immeuble doivent aussi toujours être bien entretenus et tous les résidents doivent y veiller.
- N'entrez aucun objet comme des meubles, des chaussures, des jouets, des sacs-poubelle ou autres biens privés dans la cage d'escalier, les parties communes, les couloirs ou les abords de l'immeuble, même provisoirement.
- Ne secouez pas vos nappes, tapis, chiffons, plumeaux ou balais etc. par la fenêtre, le balcon ou dans la cage d'escalier.
- Ne suspendez pas de linge, vêtements ou autres sur les balcons, devant les fenêtres, aux stores ou sur les volets. Il est permis de faire sécher quelques vêtements sur les balcons avec un équipement adéquat.
- Sur les balcons, n'installez pas d'objets tels que des meubles ou des constructions/installations dont la hauteur dépasse la balustrade. Les pots de fleurs peuvent être installés uniquement à l'intérieur du balcon.
- Ne jetez pas d'objets par les fenêtres, balcons ou terrasses.
- Veillez ne pas nourrir les oiseaux depuis les fenêtres ou balcons.

2. Heures de repos

Pour rendre la vie entre habitants plus agréable, le locataire évite les bruits excessifs qui peuvent incommoder les voisins et respecte leurs repos de 22h00 à 07h00. Le locataire respecte également les règles et horaires suivants:

- Se doucher et remplir la baignoire: entre 06h00 et 22h00.
- Passer l'aspirateur, utiliser un marteau ou une perceuse et s'adonner à toute autre activité bruyante: uniquement les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00.
- Volume sonore de la radio, de la TV et des instruments de musique: régler le son pour qu'il ne gêne pas les voisins lorsque les fenêtres ou la porte du balcon sont ouvertes; éviter un volume sonore excessif lorsque les portes et fenêtres sont fermées.
- Jouer de la musique: maximum une heure entre 09h00 et 12h00 et entre 14h00 et 20h00; pas de musique les dimanches et jours fériés ordinaires.
- Enfants: Il est interdit de jouer dans les cages d'escalier, les couloirs et les espaces communs.

En cas de doute, les prescriptions de lutte contre le bruit des autorités locales s'appliquent.

3. Buanderie, locaux d'étendage

Si ces espaces sont disponibles, veuillez respecter leur règlement spécifique.

4. Ascenseur

Veillez respecter les consignes de sécurité affichées dans l'ascenseur et garder l'endroit propre. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

5. Espaces verts, aires de jeux et autres espaces extérieurs

Leur usage est soumis au respect des prescriptions de la gérance et des consignes du concierge. Il n'est autorisé de jouer au football que sur les pelouses prévues à cet effet et identifiées comme telles.

Veillez recouvrir les bacs à sable dès que les enfants n'y jouent plus.

Si les locataires sont responsables de l'entretien des espaces extérieurs, le règlement spécifique y relatif s'applique.

6. Places de parc visiteurs

Les places de parc susmentionnées sont réservées exclusivement à l'usage des visiteurs pour des périodes courtes. Les locataires ne sont pas autorisés à y parquer leurs propres véhicules.

7. Interdiction de circuler

Les locataires sont priés de respecter les instructions relatives aux éventuelles restrictions de circuler pour les véhicules à moteur et vélo notamment dans les allées piétonnes de l'immeuble ainsi que sous les arcades le cas échéant.

8. Entretien et nettoyage

La propreté crée le bien-être. Entretenez votre appartement régulièrement et faites réparer les éventuelles dommages le plus rapidement possible et par des professionnels.

Les baignoires et les bacs de douche doivent être nettoyés régulièrement et au moyen de produits doux.

Veillez à ce que les drains et canaux des balcons ou terrasses ne soient pas obstrués.

En cas d'orage ou vents violents, veillez à ce que les stores/volets soient tirés. Les toiles de tente des balcons/terrasses doivent impérativement être remontées. Tous dommages liés au non-respect de ces instructions seraient à votre charge exclusive.